

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

PARIS, le 2 Septembre 1943.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL A  
L'Éducation générale et aux  
sports.

Direction de  
L'Éducation Générale

3<sup>ème</sup> Bureau

N° I.630 /E.G.3.

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL AUX SPORTS

à

MM. les Inspecteurs de l'Éducation  
Générale et des sports, Direc-  
teurs Départementaux.

S/c de MM. les Inspecteurs Princi-  
paux de l'Éducation générale et  
des Sports, Directeurs Régionaux.

Conformément à ma circulaire N° I716/EGS.V.3 du 5 Sep-  
tembre 1942, relative aux horaires des activités d'Éduca-  
tion générale dans les Établissements scolaires de tous  
ordres d'enseignement, "... il est possible d'inclure  
" dans le programme d'une sortie de plein air un objectif  
" éducatif : visite d'une usine, d'un atelier important,  
" d'un monument historique, étude d'un site géographique  
" intéressant. Le temps du trajet lui-même peut être utili-  
" sé à des fins éducatives : remarques de géologie, de bota-  
" nique, de géographie ou d'histoire, en bref, observations  
" orientées de nature variée.

" Cela nécessite évidemment la participation tout au  
" moins au moment utile, d'un professeur des disciplines  
" intellectuelles qui apportera au Maître d'Éducation géné-  
" rale le secours de sa compétence spéciale. "

Je vous serais obligé de vouloir bien porter à la  
connaissance de MM. les Chefs d'établissement que les heures  
d'Éducation Générale de ces professeurs seront rétribuées  
d'après le tarif, fixé par l'arrêté du 19 Avril 1943, dont  
ci-joint copie.

Pr le COMMISSAIRE GÉNÉRAL AUX SPORTS

Le Directeur de l'Éducation Générale,

signé : J. CARRON.

TRANSMIS à MM. les Chefs  
d'Établissement  
le 8 Septembre 1943.

LE DIRECTEUR RÉGIONAL  
H. ROLAND.